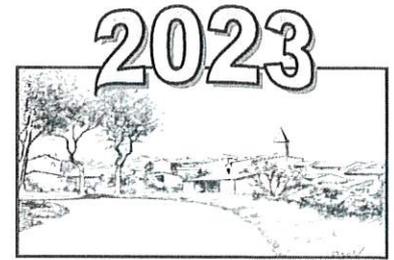


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	11
Votants.....	12
Pour.....	12



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Trois Avril

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 28 Mars 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, BONNET, BARTHEZ, GOUZE, MINA, BASSOS, VIDAL, MISSE, SALA

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : CARON

Absents Excusés ayant donnés procuration : WIECK donne procuration à MILHAU

Secrétaire : BEDOS

Délibération : **135/14.2023**

Objet : Extension de l'Alaé - Choix des entreprises – Marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a donné son accord pour lancer le Marché d'Appel d'Offre en vue de l'extension de l'Alaé aux écoles La dernière estimation du coût de construction établie par le maitre d'œuvre s'élève à 110.965,59 € HT.

Il indique que la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 24 mars 2023 pour examiner les propositions des entreprises.

Ensuite la commission a considéré la grille d'analyse des offres pour fixer, lot par lot, les entreprises retenues. Cet examen comporte trois critères de choix notés : le prix estimé 40%, le mémoire technique 35% et les capacités techniques 25%. Dans chaque lots les entreprises ayant obtenu le plus grand nombre de points ont été arrêtées.

Les résultats ont été les suivants :

Lots	Entreprises	Estimation HT	Proposition HT
Lot 01 – Gros Œuvre	Villarzel	43.466,13	44.872,25
Lot 02 – Charpente/Couverture	Sacma	30.277,45	34.193,38
Lot 03 – Menuiserie Alu. Extérieure	Richard	17.211,34	15.364,00
Lot 04 – Plâtrerie	Gastou	4.814,73	4.893,20
Lot 05 – Revêtement Sols Durs	Serrano	2.545,30	2.345,82
Lot 06 – Peinture	Régie des Quartiers	2.405,64	1.875,35
Lot 07 – Electricité	Cervera	7.055,00	4.356,00
Lot 08 – Chauffage	Nacenta	3.190,00	3.371,00
LOTS	ENTREPRISES	110.965,59 €	111.451,00 €

Le montant total des offres s'élève donc à 111.451,00 HT soit 133.741,20 € TTC

La commission d'Appel d'Offre satisfaite du résultat de la consultation a retenu les entreprises telles que présentées ci-dessus.

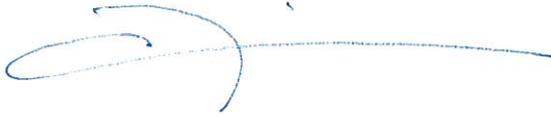
Monsieur le Président demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir s'inscrire sur la Commission d'Appel d'Offre et sur ces propositions.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré *DECIDE à l'unanimité* :

- ☞ d'accepter les propositions et la décision de la Commission d'Appel d'Offre réuni le 24 Mars 2023,
- ☞ de retenir les entreprises et les montants des devis tels que présentés sur le tableau ci-dessus,
- ☞ d'engager la Commune dans ces travaux pour un montant total de 111.451,00 HT soit 133.741,20 € TTC pour une réalisation immédiate,
- ☞ d'autoriser Monsieur le Président à signer en son nom toutes les pièces, notifications, actes d'engagement, et Marchés inhérent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage



Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	11
Votants.....	12
Pour.....	12



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Trois Avril

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 28 Mars 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, BONNET, BARTHEZ, GOUZE, MINA, BASSOS, VIDAL, MISSE, SALA

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : CARON

Absents Excusés ayant donnés procuration : WIECK donne procuration à MILHAU

Secrétaire : BEDOS

Délibération : **136/15.2023**

Objet : Vote de la fiscalité 2023

La Commune vient de recevoir les éléments fiscaux qui permettent de préparer le Budget 2023. Le Maire signale qu'à ce jour l'Etat n'a pas publié le montant des Dotations d'Etat, mais il espère qu'elles seront, au minima, maintenues. Il présente donc l'état 1259 que les services fiscaux lui ont notifié et les recettes attendues du produit des taxes (TH, TF, TFNB). Il signale qu'à nouveau apparaissent les bases et le produit de la taxe d'habitation, elles concernent que les résidences secondaires, les TH des résidences principales étant compensées par le reversement de la totalité ou d'une partie de la Taxe Foncière du Département avec une éventuelle contribution positive ou négative.

Pour la deuxième année, il explique que le pacte fiscal voulu par Carcassonne Agglo a été renouvelé (voir délibération n°71/05.2022 du 21 Février 2022). L'adoption de cette délibération entraîne le maintien des taux d'imposition pour la Commune et le maintien (sauf vote contraire de l'Agglo) des taux pour la partie Carcassonne Agglo. Le manque à gagner pour la commune étant compensé, au centime près, par une allocation de compensation

Après une étude précise de la situation Monsieur le Maire, comme il s'y était engagé, propose de ne pas augmenter les taxes locales directes. La gestion de l'exercice 2023 sera donc une nouvelle fois très serrée.

ANNEE	LIBELLES	BASES	BASES	TAUX	TAUX	PRODUITS
		2022	2023	2022	2023	2023
2023	Taxe Foncière Bâties Communales		1.048.000		42,47%	406.778 €
2023	Taxe d'Habitation	957.800	113.434	42,47 %	13,23%	15.007 €
2022	Taxe Foncière Propriété Non Bâties	31.300	32.700	70,83%	70,83%	23.161 €
	TOTAL	989.100	1.194.134			483.254 €

Considérant la bonne gestion de la Commune et pour la troisième année consécutive Lavalette abondera de « ses deniers » pour contribuer de façon « solidaire » au déficit fiscal d'autres Communes. Nos ressources fiscales seront donc amputées de 80.398,00 € pour compenser la perte fiscale de ces communes.

Le produit attendu sera donc de **483.254 €** (sans l'application du coefficient correcteur qui en 2023 sera de - 80.398 €

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré *DECIDE à l'unanimité* :

- ☞ de ne pas augmenter la pression fiscale en 2023
- ☞ de voter un produit fiscal de 483.254,00 € correspondant aux taxes locales, hors allocations compensatrices et contribution coefficient correcteur en 2023.
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces et état du dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage



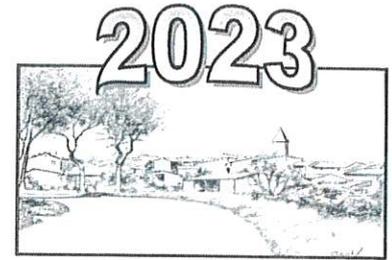
Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	11
Votants.....	12
Pour.....	12



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Trois Avril

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 28 Mars 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, BONNET, BARTHEZ, GOUZE, MINA, BASSOS, VIDAL, MISSE, SALA

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : CARON

Absents Excusés ayant donnés procuration : WIECK donne procuration à MILHAU

Secrétaire : BEDOS

Délibération : **137/16.2023**

Objet : Vote Budget 2023

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance, le Conseil Municipal a voté le Compte Administratif 2022. Pour 2023 il votera une nouvelle fois un budget unique.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépense et en recette à la somme de 2.184.761,61 € (2.264.251,94 € en 2022).

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recette à la somme de 1.750.982,35 € (1.211.700,17 € en 2022).

Soit un budget total équilibré à la somme de 3.935.743,96 € (3.475.952,11 € en 2022) soit une augmentation de 459.791,85 €.

La section de fonctionnement regroupe les charges courantes de la Commune : Frais de personnel, participations obligatoires en perpétuelles évolutions (entretiens des Ecoles, dépenses incendie...), frais d'entretiens, taxes....

Les principaux investissements seront des travaux pour la construction de vestiaires au Stade (400.000 €) pour l'extension de l'ALAE aux écoles (190.000 €) de la rénovation de voirie et de bâtiments existants, et de la rénovation de l'éclairage public. Tous les programmes ne seront peut-être pas réalisés cette année car les aides et les subventions deviennent de plus en plus difficiles à obtenir.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions de la commission finance qui a approuvé le Budget le 31 Mars 2023.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal *DECIDE* à l'unanimité :

- ☞ d'accepter le Budget et les Orientations Budgétaires tels que présentés ci-dessus,
- ☞ de voter le Budget 2022 et d'en informer Monsieur le Trésorier de Carcassonne-Agglomération,
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter toutes les dépenses et toutes les recettes prévues.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	11
Votants.....	12
Pour.....	12

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 011-211101993-20230403-2023_17D-DE



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Trois Avril

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 28 Mars 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, BONNET, BARTHEZ, GOUZE, MINA, BASSOS, VIDAL, MISSE, SALA

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : CARON

Absents Excusés ayant donné procuration : WIECK donne procuration à MILHAU

Secrétaire : BEDOS

Délibération : **138/17.2023**

Objet : Vote Subventions 2023

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance, le Conseil Municipal a voté le Compte Administratif Monsieur le Maire indique que parallèlement au vote du Budget, il est nécessaire de voter les subventions aux associations. Il propose qu'elles soient identiques à celles de 2022. Il indique qu'il demeure possible, si nécessaire, d'en rajouter ou de modifier les existantes par délibération :

6574	Subvention 2023	F.N.A.C.A.	260,00 €
6574	Subvention 2023	ASSOC E.T.M.	1 000,00 €
6574	Subvention 2023	F.E.P. LAVALETTE (+ 500,00 € perte Covid)	3 650,00 €
6574	Subvention 2023	A.C.C.A.	381,00 €
6574	Subvention 2023	AMICALE DES DONNEURS DE SANG	150,00 €
6574	Subvention 2023	ASSO. LAVALETTOISE DES LOISIRS	457,00 €
6574	Subvention 2023	JARDINAUDE	150,00 €
6574	Subvention 2023	COMITE DES FETES LAVALETTE	3 800,00 €
6574	Subvention 2023	L'ATELIER DES ARTISTES	450,00 €
6574	Subvention 2023	FUTSALL Lavalette	150,00 €
6574	Subvention 2023	CLUB PETANQUE LAVALETTOIS	450,00 €
6574	Subvention 2023	RESTAURANT SCOLAIRE LAVALETTE	20 000,00 €
6574	Subvention 2023	CLUB CYCLO LAVALETTOIS	400,00 €
6574	Subvention 2023	LES AMIS DES CHEMINS DE ST JACQUES EN TERRE D'AUDE	50,00 €
6574	Subvention 2023	S.P.A.	1.350,00 €
6574	Subvention 2023	COMITE DE LUTTE CONTRE LE CANCER	60,00 €
6574	Subvention 2023	COMMANDERIE DE LA MALEPERE	50,00 €
6574	Subvention 2023	LES RESTAURANTS DU COEUR	482,00 €
6574	Subvention 2023	ASSOC INTER CLASSE	3 140,00 €
6574	Subvention 2023	FOOTBALL CLUB MALEPRE	3 000,00 €

Monsieur le Maire propose la validation des montants à l'assemblée.

Les demandes de virement seront donc transmises à l'élue en charge des associations qui validera ou pas l'attribution des subventions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal *DECIDE à l'unanimité* :

- ☞ de voter à l'unanimité les subventions aux associations pour 2023 telles que présentés ci-dessus,
- ☞ d'appliquer les mesures de contrôles édictées ci-dessus pour procéder au virement des sommes allouées,
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer, en son nom, les virements correspondants.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage



Copie Conforme
Le Maire René Milhau

